

## CONSEIL MUNICIPAL DU 21 Septembre 2020

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Nombre de Conseillers présents : 8

Nombre de Conseillers absents excusés: 3. Mesdames GRISON Joëlle, CASTEX Martine, Monsieur Amiel Florian.

L'an deux mille vingt du mois de septembre, à 18 h, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la Présidence de Monsieur COMET Jean Pierre, Maire.

Présents : MM COMET Jean Pierre, CABAL Jacques, CUSSOU Jacques, ESPOUY Vincent, LASSERRE Marc, VENTURIN Marc, LAPEYRADE Florence, ROGER Marie Thérèse.

M VENTURIN Marc a été élu secrétaire de séance.

### **Conventions avec les écoles primaires.**

Le Conseil municipal prend acte des tarifs pratiqués par les diverses écoles pour les enfants résidents de Cier de Luchon.

-Cierp-Gaud, 1 245.00 € par enfant.

-Maternelle de Luchon, 1 899 € par enfant solarisé.

-Primaire de Luchon 790,61 € par enfant scolarisé.

En gros, la scolarisation des enfants de Cier coûtera 20 000 € pour cette année scolaire.

Adopté à l'unanimité.

### **Chapelle de Montmajou, salle des fêtes.**

Diverses subventions départementales ont été validées.

18774.22 € pour la chapelle de Montmajou.

19896,70 pour la toiture de la salle des fêtes.

### **Maitrise d'œuvre chapelle de Montmajou**

La société Lucien ESPOUY a été retenue pour un montant de 5500 €

Toujours pour la toiture de la salle des fêtes, une demande de subvention a été effectuée auprès de la Préfecture dans le cadre du DETR 2020/2021. Il y a de fortes chances que cette demande soit entendue.

### **Accessibilité de la mairie, première tranche.**

Une demande de subvention auprès de la Préfecture a été déposée dans le cadre du DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux). Subvention de l'état.

## **Budget Prévisionnel**

Une décision modificative doit être prise pour l'opération d'ordre et l'intégration des frais d'étude.

## **Plan Communal de Sauvegarde. (P.C.S.)**

La mise à jour du P.C.S. sera traité par une commission de travail comprenant 3 ou 4 conseillers municipaux.

## **Installation d'une sirène d'alarme.**

Après avoir écouté l'exposé de monsieur le Maire et posé de nombreuses questions, le conseil municipal décide de ne pas donner suite à la demande.

7 voix contre

1 abstention.

## **Délibération pour les fêtes et les cérémonies.**

Le conseil municipal, en début de mandature, est dans l'obligation de connaître toutes les dispositions qui seront prises.

## **Délibération sur le tarif de location de la salle des fêtes.**

Pas de changement dans les prix.

## **Questions diverses.**

\*Entretien de la Caverque.

Suite à une réunion regroupant la commune, l'ONF, le RTM, la COM COM, l'entretien de la Caverque sera effectué par l'ONF et le RTM pour la partie située sous le barrage jusqu'au pont de chez la famille Vigny, par l'ONF jusqu'au pont Léon, par la commune jusqu'à la Pique. Cet entretien sera effectué en fonction des budgets disponibles.

\*Monsieur Lasserre est élu Président de la commission territoriale de la vallée de la Pique au SDEHG, Syndicat de l'électricité.

\*Monsieur le Maire est élu Président à la commission territoriale 15 (vallées ST BEAT, LUCHON, LARBOUST, OUEIL) au SMEA, syndicat des eaux.

\*Cabane de Couret (celle située sous le pic d'Entenac).

Elle a été refaite par les jeunes et moins jeunes chasseurs, afin de conserver le patrimoine communal. Vous trouverez sur le site de la commune des photos de ces travaux. Montant des travaux : 2471.31 €.

La séance est levée à 20h.

